

Au Canada, nous cherchons à traduire cette conviction en des actes. Nous avons varié la nature de notre assistance et les conditions que nous y mettons. L'an dernier, nous avons ajouté à notre assistance technique et à nos octrois, un supplément de prêts à conditions faciles -- ouvrant des crédits d'une durée de cinquante ans, sans intérêt, avec des frais de service dérisoires et une période de grâce de dix ans. Cette année, nous sommes allés plus loin: les frais de service sont abolis, nos règlements régissant les octrois d'assistance ont été relâchés et nous avons créé une nouvelle catégorie de prêts, des prêts intermédiaires entre les prêts faciles et les prêts difficiles, qui seront accordés pour une période de trente ans, à intérêt de 3 p. 100, à des pays dont la situation économique les motive . .

Au cours de l'année financière actuelle, la somme globale rendue disponible par le Canada aux fins d'assistance sera de l'ordre de \$300 millions, l'augmentation annuelle moyenne s'établissant à \$50 millions par an depuis 1963. Sous réserve des conditions économiques et autres, le programme d'assistance économique du Canada continuera d'augmenter. Nous avons fixé notre objectif d'assistance à 1 p. 100 du revenu national, comme le recommande l'Assemblée générale et nous ferons tout notre possible pour l'atteindre.

Les droits de l'homme

Dans le domaine des droits de l'homme, Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire que le Canada a signé la convention sur la discrimination raciale. Nous considérons cette mesure comme une addition d'importance aux corps des lois sur les droits de l'homme parce que, pour la première fois, des mesures d'application y ont été incorporées qui formeront, croyons-nous, un modèle pour les mesures législatives à venir dans ce domaine.

Nous espérons qu'après avoir adopté cette convention, on continuera dans cette voie en terminant le projet de pacte sur les droits de l'homme et en adoptant la convention sur l'intolérance religieuse et en créant un Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme. Ces mesures additionnelles seraient dignes de couronner l'Année internationale des Droits de l'Homme en 1968.